

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **09.04.2024**

Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Schmid, Martin (fdp/plr, GR) SR/CE
Prozessarten	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, 2012 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 09.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Wettbewerb	2
Gesellschaftsrecht	2
Wirtschaftsordnung	2

Abkürzungsverzeichnis

WTO	Welthandelsorganisation
EFK	Eidgenössische Finanzkontrolle
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BIP	Bruttoinlandsprodukt
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
ChemRRV	Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

OMC	Organisation mondiale du commerce
CDF	Contrôle fédéral des finances
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PIB	Produit intérieur brut
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

POSTULAT

DATUM: 13.06.2012
LAURENT BERNHARD

Gemäss der Weltbank dauerten die Verfahren zur Gründung eines Unternehmens in der Schweiz im Durchschnitt 18 Tage. Der Ständerat überwies in der Wintersession ohne Gegenstimmen ein Postulat Schmid (fdp, GR), das den Bundesrat damit beauftragte, die **Vereinfachung und Beschleunigung von Unternehmensgründungen** zu prüfen. Ein sogenanntes «One-Stop-Shop-Verfahren» sollte Unternehmensgründungen innerhalb von fünf Arbeitstagen ermöglichen.¹

MOTION

DATUM: 15.06.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec un objectif similaire que le postulat Schmid (plr, GR) (12.3842), une motion Wasserfallen (plr, BE) souhaite une **réduction de la bureaucratie grâce à la création d'un guichet unique pour les entreprises**. Selon le dépositaire de la motion, une étude de l'OCDE ainsi qu'un rapport du Conseil fédéral sur les coûts de la réglementation démontrent que la Suisse est en retard en matière de guichet unique dans l'administration. Ce retard charge le fardeau administratif des entreprises de frais supplémentaires. Un guichet virtuel unique permettrait ainsi de réduire ces coûts superflus qui grèvent la compétitivité des entreprises helvétiques. De son côté, si le Conseil fédéral soutient la direction proposée par la motion, il estime que des travaux sont déjà en cours. Il recommande donc de rejeter la motion. Il a d'ailleurs rappelé que la plate-forme StartBiz simplifie déjà les procédures et que le message sur la promotion économique (15.019) a demandé un crédit spécifique pour le financement de la cyberadministration. La motion a été retirée.²

MOTION

DATUM: 10.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Schmid (plr, GR) a déposé une motion avec comme objectif de **modifier l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)** afin de renforcer la place industrielle helvétique. Comme le Conseil fédéral a renoncé à une harmonisation avec le nouveau règlement européen sur les produits chimiques (REACH), il estime que l'ORRChim devrait différencier entre l'utilisation de produits chimiques par le grand public et par des secteurs de l'industrie, comme la chimie et la pharmaceutique. Une telle distinction permettrait à ces secteurs de continuer à se développer, et parallèlement, de maintenir un niveau de contrôle élevé sur les produits chimiques destinés au grand public.

Le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Il considère que l'ORRChim permet des dérogations sur demande pour les industries. Or, uniquement 3 demandes ont été adressées aux autorités fédérales depuis 2012. Ainsi, une modification n'est pas nécessaire selon lui. L'objet a été transmis à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) pour un examen préalable.³

POSTULAT

DATUM: 24.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que la medtech, la biotechnologie et la production pharmaceutique représentent plus de 5 pourcent du PIB helvétique, et que ce secteur dope la croissance chaque année, Martin Schmid (plr, GR) préconise un rapport sur la **préservation et le renforcement de la Suisse en tant que pôle de biotechnologie et de production pharmaceutique**. Le rapport a pour objectif de renforcer la collaboration entre le secteur de la production, les start-ups et la recherche universitaire, de préserver l'accès à du personnel qualifié, d'encourager l'arrivée d'entreprises innovantes en Suisse et de mettre en place un comité consultatif.

Le Conseil fédéral s'est montré favorable au postulat. Il a été **adopté à l'unanimité** par la chambre des cantons.⁴

Wettbewerb

MOTION
DATUM: 11.12.2014
DAVID ZUMBACH

National- und Ständerat überwiesen 2014 eine Motion Schmid (fdp, GR), die den Bundesrat beauftragt, das Zollgesetz dahingehend zu ändern, dass Transportunternehmen von der **Solidarhaftung für Zollsalden** befreit werden. Die Motion sieht vor, dass eine Befreiung von der solidarischen Haftung dann möglich ist, wenn der Frachtführer nicht in der Lage ist zu erkennen, ob die mitgeführte Ware richtig angemeldet worden ist. Der Bundesrat beantragte die Ablehnung der Motion. Insbesonders befürchtete er, dass es durch die neue Regelung vermehrt zu Ausfällen bei den Einfuhrabgaben kommen könnte. Dieses Argument fand aber weder bei der Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK-NR), die bei 5 Enthaltungen einstimmig für eine Annahme der Motion votierte, noch in den beiden Räten Gehör.⁵

STANDESINITIATIVE
DATUM: 18.09.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative du canton de Thurgovie a été rejetée par le Conseil des États par 19 voix contre 18 et 1 abstention. La chambre des États suit donc la recommandation de la CER-CE d'une seule voix. Cette initiative s'inscrit dans le débat sur l'îlot de cherté helvétique. Elle propose la **suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat**. Bien qu'ils aient rejeté l'initiative, les sénateurs et sénatrices ont reconnu la problématique de l'îlot de cherté. Néanmoins, Martin Schmid (plr, GR) pour la commission, puis Werner Hösli (udc, GL) et Ruedi Noser (plr, ZH) ont expliqué que la solution avancée par le canton de Thurgovie n'était pas adéquate, mais qu'une autre solution devrait être trouvée dans un futur proche.⁶

Gesellschaftsrecht

BUNDESRATSGESELLSCHAFT
DATUM: 10.09.2015
DAVID ZUMBACH

In der Herbstsession 2015 befasste sich dann der Ständerat mit der **Revision des Bundesgesetzes über Schuldbetreibung und Konkurs (SchKG)** und der Thematik der gewerbsmässigen Vertretung im Zwangsvollstreckungsverfahren. Die vorberatende Rechtskommission (RK-SR) hatte sich bei vier Enthaltungen mit 9 zu 0 Stimmen für den schweizweiten Marktzugang für gewerbsmässige Vertreter ausgesprochen. Zudem war die Kommission dem Nationalrat gefolgt und hatte entgegen dem Entwurf des Bundesrates einstimmig beschlossen, den Kantonen die Möglichkeit zu belassen, einer Person aus wichtigen Gründen die gewerbsmässige Vertretung zu verbieten. In der eingangs geführten Eintretensdebatte bezeichnete Martin Schmid (fdp, GR) die Vorlage als "verfassungswidrig", da die ebenfalls beantragten redaktionellen Bereinigungen der Zivilprozessordnung (ZPO) in keinem Zusammenhang mit dem Hauptrevisionspunkt standen. Der Nichteintretensantrag blieb aber auch in der kleinen Kammer ohne Erfolg. Der Ständerat entschied mit 27 zu 14 Stimmen bei einer Enthaltung auf Eintreten. In der Detailberatung folgte der Ständerat seiner Rechtskommission und stimmte dem Beschluss des Nationalrates zu. In der Gesamtabstimmung nahmen 27 Ständerate den Entwurf an, 13 lehnten ihn ab.

Am 25. September 2015 gelangte die Vorlage dann in beiden Kammern zur Schlussabstimmung. Als einziger Parlamentarier stimmte Ständerat Luc Recordon (gp, VD) gegen die SchKG-Revision. Die Referendumsfrist verstrich indes am 14. Januar 2016 ungenutzt.⁷

Wirtschaftsordnung

BUNDESRATSGESELLSCHAFT
DATUM: 10.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Après un débat fleuve au Conseil national, la **révision totale de la loi sur les marchés publics** a été débattue au Conseil des États. L'objectif est d'harmoniser la législation et de prendre en considération les nouvelles exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au vote sur l'ensemble, le projet de révision a été adopté sans opposition. Par contre, des divergences existent sur certains articles. Premièrement, avec le soutien des sénateurs PDC et UDC, la volonté du Conseil national de prendre en compte lors de l'évaluation des offres, les différents niveaux de prix pratiqués dans les pays a été également retenue par la chambre des cantons. Les sénateurs, par 32 voix contre 7, souhaitent ainsi garantir des conditions équitables pour les entreprises suisses. Deuxièmement, les conditions de travail en vigueur en Suisse devront être respectées par les soumissionnaires pour les contrats en Suisse. Mais, afin d'éviter un protectionnisme accru à l'intérieur des frontières, cette contrainte ne s'applique pas au lieu précis où la prestation est fournie. Cette adaptation, suggérée par Martin Schmid (plr, GR) a été validée par 21 voix contre 17. Troisièmement, également par 21 voix contre 17, seul le critère du prix a été retenu pour les prestations standardisées.

Quatrièmement, la volonté de la gauche d'empêcher les chaînes de sous-traitance, pratique à fort risque de sous-enchère salariale, a été rejetée par 26 voix contre 15. Cinquièmement, une divergence avec le Conseil national existe au niveau des exceptions. Le Conseil des États a exclu les organisations d'insertion socioprofessionnelle des exceptions pour les marchés publics. Finalement, par 20 voix contre 17, la chambre des cantons a retiré au Contrôle fédéral des finances (CfF) le droit de viser les documents pour les marchés de gré à gré qui dépassent 1 million de francs. L'objet retourne à la chambre du peuple afin d'examiner les divergences.⁸

1) AB SR, 2012, S. 1057f.; NZZ, 5.12.12.

2) BO CN, 2017, p.1147

3) BO CE, 2019, p.630

4) BO CE, 2020, p.1060

5) AB NR, 2014, S. 2327 f.; AB SR, 2014, S. 420

6) BO CE, 2019, pp. 779 s.; SGT, 2.8.19; TA, 31.8.19

7) AB SR, 2015, S. 778 ff.

8) BO CE, 2018, pp.963; Communiqué de presse CER-CE du 02.11.2018; Communiqué de presse CER-CE du 04.07.2018; Communiqué de presse CER-CE du 04.07.2018; Communiqué de presse CER-CE du 10.10.2018; Communiqué de presse CER-CE du 19.06.2018